

D É C I S I O N

QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

D-2014-130R

R-3837-2013

8 août 2014

Phases 2 et 3

PRÉSENTS :

Marc Turgeon
Gilles Boulianne
Françoise Gagnon
Régisseurs

Société en commandite Gaz Métro

Demanderesse

et

Intervenants dont les noms apparaissent ci-après

Rectification de la décision D-2014-130

*Demande de modifier les tarifs de Société en commandite
Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2013*

Intervenants :

Association des consommateurs industriels de gaz (ACIG);

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (section Québec) (FCEI);

Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME);

Option consommateurs (OC);

Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (SÉ/AQLPA);

TransCanada Energy Ltd. (TCE);

Union des consommateurs (UC);

Union des municipalités du Québec (UMQ).

1. DEMANDE DE RECTIFICATION

[1] Le 7 août 2014, SÉ/AQLPA transmet une correspondance à la Régie de l'énergie (la Régie) dans laquelle elle indique qu'une erreur cléricale s'est glissée dans le tableau des frais de la décision D-2014-130, lui attribuant des frais de 1 600 \$ pour sa participation à la rencontre sur les dérivés financiers et que, selon elle, le tableau 1 devrait attribuer ces frais à UC tel que le mentionne le paragraphe 17 de la même décision.

2. RECTIFICATION

[2] Comme il s'agit d'une erreur d'écriture, la Régie rectifie comme suit le tableau 1 :

TABLEAU 1 FRAIS RÉCLAMÉS ET FRAIS ACCORDÉS (taxes incluses)		
Intervenants	Frais réclamés (\$)	Frais accordés (\$)
ACIG	39 804,35	32 000,00
FCEI	79 393,49	72 000,00
FCEI - Rencontre sur les dérivés financiers	1 839,60	1 839,60
GRAMÉ	42 975,37	25 000,00
OC - Rencontre sur les dérivés financiers	1 719,80	1 719,80
ROÉÉ	38 722,37	15 000,00
SÉ/AQLPA	71 848,98	36 000,00
UC	42 324,42	34 000,00
UC - Rencontre sur les dérivés financiers	1 600,00	1 600,00
UMQ	54 950,50	38 000,00
TOTAL	375 178,88	257 159,40

[3] **Pour ces motifs,**

La Régie de l'énergie :

RECTIFIE le tableau 1 de sa décision D-2014-130.

Marc Turgeon
Régisseur

Gilles Boulianne
Régisseur

Françoise Gagnon
Régisseur

Représentants :

Association des consommateurs industriels de gaz (ACIG) représentée par Me Guy Sarault;

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (section Québec) (FCEI) représentée par Me André Turmel;

Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME) représenté par Me Geneviève Paquet;

Option consommateurs (OC) représentée par Me Éric David;

Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) représenté par Me Franklin S. Gertler;

Société en commandite Gaz Métro (Gaz Métro) représentée par Me Vincent Regnault et Me Hugo Sigouin-Plasse;

Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (SÉ/AQLPA) représenté par Me Dominique Neuman;

TransCanada Energy Ltd. (TCE) représentée par Me Pierre Grenier;

Union des consommateurs (UC) représentée par Me Hélène Sicard;

Union des municipalités du Québec (UMQ) représentée par Me Marc-André LeChasseur.